



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression des visas pour les Brésiliens en Guyane

Question orale n° 704

Texte de la question

M. Davy Rimane interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la mise en œuvre effective de la suppression de l'obligation de visa pour les ressortissants brésiliens souhaitant se rendre en Guyane. Annoncée en 2025 dans le cadre du renforcement de la coopération transfrontalière, cette mesure constituait une avancée attendue de longue date par les acteurs locaux, visant à fluidifier aussi bien les échanges humains qu'économiques et culturels. Si des annonces récentes ont laissé entrevoir une évolution favorable du régime des visas, leur application concrète demeure à ce jour incertaine. Il lui demande de bien vouloir préciser le calendrier de mise en œuvre effective de cette mesure, ainsi que les éventuels obstacles juridiques ou administratifs qui expliquent ces retards.

Données clés

Auteur : [M. Davy Rimane](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 704

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 avril 2026](#)